

REALMONT

La CCR retient le projet de deux zones d'activités

Mardi 2 juin, le conseil de la CCR, communauté de communes du Réalmontais, s'est réuni à Réalmont.

Le président Jean-Luc Cantaloube a détaillé le contenu du programme opérationnel 2009-2011 qui s'articule autour de deux grands volets : traductions des finalités de développement durable, les 10 projets à court terme retenus dans le plan d'action 2009-2014 et adoption de principes directeurs guidant la démarche de développement durable de la CCR.

Le président a ensuite présenté

les résultats de l'étude socio-économique et de faisabilité de création des zones d'activités, réalisée par la SEM 81.

Deux positionnements sont retenus sur Lombers et Laboutarié permettant d'étudier la faisabilité foncière de ces opérations pour lesquelles il est prévu un aménagement progressif.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Au regard de la qualité des services rendus à la population par l'ADMR, le conseil attribue une subvention exceptionnelle d'un

montant de 4.500 € à l'ADMR de Réalmont destinée à conforter ce service à la personne.

Dans le cadre de sa nouvelle politique événementielle, la communauté de communes du Réalmontais a attribué une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Réalmont XIII dont le Club est en finale du championnat de France de nationale 1 de rugby à XIII.

Agenda 21. Jean-Luc Cantaloube a rappelé que l'adoption du programme opérationnel 2009-2011 de l'agenda 21 du

Réalmontais s'inscrivait dans la continuité d'un travail engagé avec les communes et les acteurs locaux depuis la création de la CCR en 2002.

Une réunion publique d'information et d'échanges sur le contenu des actions prévues dans le programme de l'Agenda 21 a lieu mercredi 10 juin à 20 h 30 à la salle de cinéma de Réalmont où tous les habitants sont invités à venir.

Consulter le site internet de la Communauté de Communes du Réalmontais www.realmont.fr.

Le 6 juin 2009 dépêche du Midi